

**Filière  
 Sanitaire et  
 Sociale**

## Diplôme d'Etat D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

- Diplôme d'Etat de niveau V -



### Conditions d'entrée

- Avoir 18 ans à l'entrée en formation.
- Pas de diplôme minimum requis

### Recrutement

Avoir satisfait à un examen d'entrée en formation comportant :

- Une épreuve écrite d'admissibilité (questionnaire d'actualité)
- Une épreuve d'admission, entretien de motivation de 30 minutes avec un formateur et un professionnel, à partir d'un questionnaire ouvert, renseigné par le candidat avant l'épreuve

Ne pas avoir de contre indication médicale (port de charges)

### Les Métiers visés

Plusieurs possibilités sont envisageables au terme de la formation :

- Aide Médico - Psychologique
- Accompagnant Educatif et Social
- Auxiliaire de vie sociale
- Auxiliaire de vie scolaire



### Objectifs de la formation

De niveau V, le diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social atteste des compétences nécessaires pour réaliser un accompagnement social au quotidien, visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature, qu'il s'agisse de difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie, ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, et à permettre à la personne de définir et de mettre en oeuvre son projet de vie.

### Modalités d'Evaluation

Le stagiaire s'engage dans un parcours de formation sanctionné par un Diplôme d'Etat. Le DEAES fait l'objet d'évaluations permanentes prévues dans un référentiel de certification (contrôle continu tout au long de la formation dans chacun des domaines de compétence, et épreuve terminale DRJSCS). Les personnes ayant obtenu un minimum de 10/20 à chacun des 4 domaines de compétence, obtiennent leur diplôme d'Etat. Celui-ci est délivré par la DRJSCS et le jury plénier se rassemblant à l'issue de la session.

## Organisation de la formation

Lieu de Formation :  
 CFAA/CFPPA du Lot, Antenne du Montat  
 422, Lacoste  
 46090 LE MONTAT

- Date de début : Janvier
- Date de fin : Décembre

- Nombre d'heures de formation en Centre : 525 heures  
 - Formation en Entreprise : 840 heures (2 stages de 12 semaines)

## Mode de financement

|                          |  |  |  |
|--------------------------|--|--|--|
|                          | Contrat ou période de professionnalisation                                       |  |  |
|                          | CPF de Transition  |  |  |
| Eligible au CPF          | Spécialité accompagnement de la vie à domicile : 245851                          |  |  |
|                          | Spécialité accompagnement de la vie en structure collective : 245852             |  |  |
|                          | Spécialité accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire : 245853 |  |  |
|                          | Financement Région ou Pôle Emploi  |  |  |
| Certificat de spécialité | VAE  |  |  |
|                          | Contrat de Professionnalisation  |  |  |
|                          | Plan de formation  |  |  |
|                          | Eligible au CPF  | Spécialité accompagnement de la vie à domicile : 245851                          |  |
|                          |  | Spécialité accompagnement de la vie en structure collective : 245852             |  |
|                          |  | Spécialité accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire : 245853 |  |

## Contenu



CFAA/CFPPA du Lot  
 Antenne de Cahors le Montat  
 422, Lacoste  
 46090 LE MONTAT  
 Tél. 05 65 21 53 37

|              | Domaine de Formation   | Heures |
|--------------|--|--------|
| Tronc Commun | DF1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale   | 126h   |
|              | DF2 : Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité              | 98h    |
|              | DF3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés                  | 63h    |
|              | DF4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne | 70h    |
| Spécialités  | Accompagnement de la vie à domicile  | 147h   |
|              | Accompagnement de la vie en structure collective                             | 147h   |
|              | Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire                 | 147h   |